L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 16 SEPTEMBRE 1891.

Théâtre St-Charles.

Il n'est guère besoin de rappeler au public que les portes de ce théâtre si populaire se rouvriront dimanche prochain pour la saison 1891-92. En effet c'est toujours là un événement pour les fidèles du théâtre—qui sont légion ici—et l'annonce déjà publiée de cette réouverture n'est pas oubliée.

Mais ce que nous tenons à leur répéter, c'est que les places seront fort en demande et ce que pour ceux qui en veulent le premier choix pas une heure ne sera à perdre une fois le contrôle ouvert.

Or ce contrôle s'ouvrira demain jeudi, à 9 heures du matin. Il y a certainement n'en douter pas; agissez donc en conséquence.

C'est le Ferguson & Mack Company qui inaugurera la saison et nous imaginons que cette entrée en jeu sera satisfaisante pour tous : artistes, auditoire, direction.

Cette compagnie est composée de comiques et de *spécialités* aussi, qui auront donner comme un parfum de nouveauté à la bonne humeur bien connue et toujours en vogue : *Mr. Carlyle Mishaps*. Nous appelons l'attention sur l'annonce; on y verra que les prix sont des plus modiques.

Grand Opera House.

Aujourd'hui, en matinée et le soir *Grand 1*. L'affiche restera la même, d'ailleurs, jusqu'à samedi inclusivement.

Dimanche : *One of the four hundred*, avec le comique Bobby Gaylor dans le rôle principal : Sport McAllister.

Le spectacle commence à huit heures.

L'ART.

REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE, PARIS, 29 CITÉ D'ANTIN.

Une fort artistique et littéraire livraison que celle de 1er septembre, dont voici le sommaire :

TEXTE.—*La saison des Ventes publiques à Londres et à Paris*, par Paul Leroi.—*Antoine Watts*, par Marguerite van de Wiele.—*Courrier de l'Art*.—*Bulletin bibliographique*, par P. L., en tête de la troisième page de la couverture de cette livraison.

GRAVURES HORS TEXTE.—*Une Sonnette Louis XV*, eau forte de L. Lambert, d'après Ch. Monginot.—*La Lecture*, reproduction, aux mêmes dimensions que l'original, d'une sanguine de J. Trinquesse.

GRAVURES DANS LE TEXTE.—*L'Occupation selon l'âge*, réduction de la gravure de Duplé, d'après le tableau d'Antoine Watteau.—*Watteau et M. de Julienne*, réduction de la gravure de Tardieu, d'après le tableau d'Antoine Watteau.—*Frontispice composé pour Boucher pour le second livre des "Figures de différents Caractères, de Paysages et d'Etudes, par Antoine Watteau, tirées des plus beaux Cabinets de Paris*, réduction de la gravure originale de Boucher.—Nos 304, 305, 151 et 152, 221, 312, 311, 222, *dans Figures de différents Caractères, de Paysages et d'Etudes par Antoine Watteau, tirées des plus beaux Cabinets de Paris*.—*Leçon d'Amour*, réduction de la gravure de Duplé, d'après le tableau d'Antoine Watteau.—*Comédiens italiens*, réduction de la gravure de Baron, d'après le tableau d'Antoine Watteau.—*Comédiens français*, réduction de la gravure de Jonnemé Micoul Liotard, d'après le tableau d'Antoine Watteau.—*L'Amour au Théâtre Italien*, réduction de la gravure de C. N. Cochin, d'après le tableau d'Antoine Watteau.

—Partie de notre dépêche au sujet de l'occupation de Mitylène par les Anglais ayant été incorrectement publiée, nous la donnons telle qu'elle aurait dû paraître :

"Le fait que le Bureau des Affaires Etrangères et l'Amirauté se sont bornés à "refuser de confirmer" le rapport de cette occupation, prête de la force à la nouvelle. Et l'opinion générale est qu'il doit y avoir là quelque chose de vrai."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans 16 sept 1891.
Indications Pour la Louisiane : Temps beau sauf des averses local'es sur la cote vents du sud est légère changement dans la température.

Température du 15 septembre 1891.
Thermomètre de E. A. L. Chaubin, Opticien, No 14 rue de l'Ami.

Entre Carondelet et Hercule	Fahrenheit	Centigrades
Lever du matin	78	26
Midi	86	30
3 P. M.	84	29
6 P. M.	86	30

MARIAGES ET DÉCÈS
Insertion au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariage.
Horatio S. Rolton à Cecilia B. Pisero.

Décès.
Louis Lessels 2 ans 250 rue Lafayette
Rebecca Wilson 2 mois 1 Carondelet
Benjamin Smith 53 ans 7 ss rue Magazine
Webster Favre 41 ans 1484 rue St Claude
Cecilia Hastings 28 ans 1728 rue Soil Liberté
Alice Pilon, 26 ans, 71 rue Bourbon
Philip Kiss, 45 ans cour Pouchet et Tchoupitoulas.
Eddie Jacobs, 3 ans, Cut Off, au dessous d'Alvez
Rebecca Barre 1 6 ans, 271 rue Tchoupitoulas
Paul Boylan, 23 mois, Tauleharz
Benjamin O. Baudist, 7 jours, 251 rue St Philippe.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Mutual Loan and Building Co à Mme J. Doret un terrain borné par les rues Bordeaux, Collette, Chestnut et Lyon $1,777 78.

G. Jurgens au Mutual Loan and Building Association un terrain borné sommé le président $1,600.

T. H. Underwood au Union Homestead Association un terrain borné par les rues St-Charles, Nashville, Arabella et Hurst $4,037 50.

Mme O. Hall à J. Hall deux terrains bornés par l'avenue Louisiana et les rues Delachaise, St-Patrick et St David $225.

Accident.—Hier à 5 heures P. M., Jos. Tocan, âgé de 28 ans, habitant rue Royale No 367, a eu la main gauche écrasée par la machine d'un *pile driver*, au pied de la rue St James.

Il a été envoyé à l'hôpital.

Vols.—Hier, vers 2 heures trente, des voleurs ont brisé la vitrine de M. Angelo Vennets, No 387 rue Le Sueur et ont volé pour environ $5 de marchandises.

—Des voleurs se sont introduits chez M. Dave Walter, No 633 rue Aurélia, et ont volé une somme de $142 qui se trouvait dans une armoire.

—On a saisi hier au poste de police du 7me precinct deux jeunes nègres âgés respectivement de 15 et 13 ans, qui ne jouissent pas de toutes leurs facultés mentales. Les personnes pouvant donner des renseignements sur leur identité, sont priées de s'adresser au poste de police.

Autres vols.—On se rappelle que samedi dernier un nègre nommé Joe Robinson s'est introduit chez M. Miquel, boulanger, rue Royale, No 137, et lui a volé deux montres évaluées $10.

Il paraît que vendredi dans l'après-midi, on a volé encore à M. Miquel, trois montres en or, dont une évaluée plus de $100.

On pense que Robinson est l'auteur du vol. Les détectives Grabert et Rancé font une enquête, ils espèrent amener le nègre à faire des aveux.

—Hier matin, on a arrêté à Algiers, un garçon de 15 ans nommé Blanque, accusé de vol par M. Chas. Waters, agent de navigation de MM. E. D. Woods et Frères.

Dans la journée Blanque disant se trouver à court d'argent, s'était rendu au quai Woods où se trouvait M. Waters, et lui demanda 5 cents pour prendre le ban à vapeur. M. Waters lui donna l'argent et sortit dans la rue. Quand il rentra, il s'aperçut que son gilet avait disparu et il le retrouva dans la rue.

Une somme de $10 manquait dans la poche de vêtement. Les soupçons se portèrent sur Blanque, et l'ayant rencontré à 2 heures du matin, il l'accusa du vol. Blanque nia son culpabilité, mais ayant été arrêté il fit des aveux complets.

Avec l'argent, il avait acheté un vêtement et un chapeau neufs. Le prisonnier a été envoyé à la prison en attendant le jugement.

C'est lui qui il y a quelques mois a tué un jeune nègre dans le Troisième district.

La revue de la police.—C'est aujourd'hui que devait avoir lieu la revue de la police. Elle sera passée en square de Washington et l'on pourra s'attendre à des progrès marqués de la part des agents qui depuis la dernière revue se sont exercés régulièrement.

CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil s'assemble à 7 heures 30, sous la présidence de M Clarke. 27 membres répondent à l'appel. La séance est ouverte par la lecture du message du maire, ainsi conçu :

1. Rapport du trésorier pour la semaine finissant le 12 septembre.
2. Rapport trimestriel des commissaires de l'Asile Fink.
3. Communication de la Compagnie de l'Illinois Central dans laquelle elle déclare accepter les clauses de l'ordonnance 5,485.
4. Pétition de propriétaires de la rue Toulouse, entre Bourgogne et Romparts, qui protestent contre l'établissement d'une fouderie dans leur voisinage au No 146 de la rue Toulouse.
5. Pétition de Ignace A. Strobel, coin Dublin et Septième, qui demande à payer une licence pour trois mois.
6. Communication du commissaire de police et des édifices publics.
7. Communication du comité d'ex perts nommé par les citoyens et propriétaires du Septième District, qui invitent le maire et le Conseil à assister à un meeting qui sera tenu ce soir au local de la compagnie Hook and Ladder No 1, à 7 heures 30 P. M.

Le secrétaire donne lecture d'un message spécial de M. Clark qui demande que les employés du voyer soient moins indépendants, et que des mesures soient prises pour les mettre davantage sous le contrôle du voyer.

Autre message spécial, dans lequel M. Clarke annonce qu'il oppose son veto à l'ordonnance ayant pour objet d'autoriser la Compagnie Rosette à arroser les rues avec l'eau des cabaux. Sur motion de M. Lhote, le Conseil approuve la décision de M. Clarke.

Communication de M. Clarke, qui se plaint que malgré les funestes effets qu'en résultent pour la santé publique, le sol sur lequel sont bâtis certains immeubles reste en contre bas après l'exhaussement des trottoirs, ce qui permet à l'eau de séjourner sous ces immeubles, engendrant des germes de maladie.

Il demande la révision et l'amendement des ordonnances qui existent, afin qu'aucun permis de bâtir ne soit délivré avant que le propriétaire n'ait nivelé convenablement son terrain.

Communication de M. Clark qui informe le Conseil de l'emprisonnement immérité, pour soi disant mépris de cour, par le juge Landry, de plusieurs officiers de cour qui en endossant l'uniforme avaient agi conformément aux ordres de la police.

Communication du recorder Landry, qui s'étonne d'avoir été suspendu de ses fonctions par l'adjoint du maire. Il déclare que pour être révoqué il doit être légalement poursuivi conformément aux articles 196 et 201 de la Constitution. Il exprime l'espoir que M. Clarke reviendra sur cette hâtive décision.

M. Hodgson propose de remettre en liberté les officiers de cour illégalement détenus sur l'ordre du juge Landry.

Le Conseil adopte cette motion avec seulement deux voix dissidentes.

Le comité spécial chargé de la question de la création d'un corps de pompiers salarié fait un rapport favorable à ce projet.

Pétition de C. J. Fayssoux, qui réclame le paiement de $756 qui lui sont dûs pour un contrat.

Pétition de E. E. Dunn qui veut être autorisé à établir une dernière rue Remparts entre Port et Moniqne.

Pétition de la Commercial Soap Candle and Starch Mfg. Co., qui demande l'autorisation de construire un embranchement de leur usine à la voie du N. O. and Southern Gulf R. R.

Pétition des habitants de la rue des Ursulines, qui demandent le changement du nom de cette rue en celui d'Avenue des Ursulines. Ils demandent aussi que l'entretien de cette rue soit confié aux membres d'une association formée dans ce but et devant se composer de MM. J. Bernard, P. Bergeron, N. Jouberti, L. P. Deleroon, J. Garcia, J. S. Mioton, O. Maier, A. Allain, Delaup, P. A. Leblanc. Les dite commissaires seront nommés pour une période de 10 ans à dater du 1er septembre 1891.

Après une longue discussion de la question du département du feu, il est proposé de la renvoyer à huitaine et qu'une copie de l'ordonnance soit envoyée à chaque membre du Conseil. La motion est adoptée par 27 contre 1, et l'amendement de M. Banman est rejeté, de sorte que la question reviendra devant le Conseil sous sa forme primitive.

Après l'ajournement du Conseil, M. Villeré, shérif criminel, et M. Finney, avocat de district, sont arrivés à l'Hôtel de Ville.

M. Villeré a annoncé qu'en apprenant la décision du Conseil il avait immédiatement consulté M Finney afin de s'assurer s'il avait le droit de mettre les officiers de cour en liberté.

L'avocat de district a répondu que le Conseil n'avait pas le droit de lui donner cet ordre.

A cette nouvelle les membres du Conseil se sont assemblés de nouveau au nombre de 24 pour entendre l'avis de M. Finney.

Le juge de chaque tribunal, a t-il dit, quelle que soit son importance a le droit de punir pour mépris de cour sans que personne même le Conseil puisse contester la décision, aussi a t-il conseillé au shérif de ne pas obéir à l'ordre du Conseil. S'il y a eu injustice, il y a d'autres moyens d'obtenir justice.

M. Claborne fait observer que le Conseil ne discute pas la décision du Juge Landry, il pardonne simplement les trois personnes.

M. Britton fait la motion d'annuler la décision du Conseil.

M. Claiborne s'y oppose et la motion de M. Britton est rejetée par 15 contre 7.

La séance est ajournée à huitaine.

Le Juge Landry et les autorités municipales.—Nous avons, en ce moment, en ville, l'exemple d'un juge, d'un simple juge de paix, qui brave la municipalité tout entière, le maire, le chef de police et le Police Board, et les met au défi de faire observer chez lui un règlement voté par le Bureau de Police, auquel se sont soumis les juges de toutes les autres cours. Il s'agit du port de l'uniforme par les officiers de cour, et dans ce juge rebelle, nous avons nommé le recorder Landry.

Cette question d'uniforme fut une des premières dont le Police Board eut à s'occuper au début de son existence. Il s'agissait de savoir de qui relevaient directement les officiers de Cour, et les recorders furent convoqués pour exprimer leur avis. Ils réclamèrent une autorité absolue sur ces officiers, laquelle ne leur fut vas toutefois reconnue et fut accordé au chef de police.

Cette question une fois réglée, et l'autorité du chef de police étant acceptée, n'est-il pas étrange que le juge Landry songe à contester à M. Gaster le droit d'ordonner aux officiers de Cour de porter l'uniforme, alors qu'en cette circonstance il ne sert que d'intermédiaire et que les ordres émanent du Maire qui a le commandement en chef de la police et du Police Bord qui en a la suprême direction.

On n'entrevoit pas bien pourquoi le juge qui admet que ses officiers de Cour doivent obéissance aux ordres du chef Gaster et bien plus encore par conséquent au Police Board n'entend pas qu'on leur ordonne de porter l'uniforme.

Malgré son aversion pour l'habit de police dont il ne peut souffrir la vue dans l'enceinte de son tribunal, les pauvres officiers de cour ont eu la témérité, obéissant aux ordres de leur supérieure, de se présenter un jour devant son Honneur, dans ce maudit costume. Le juge, qualifiant cet acte de *mépris de cour*, les a condamnés tous trois à 48 heures de prison pour ce délit qu'ils expient en ce moment à la prison de paroisse.

Cependant la municipalité entière s'est émue de ce défi à son autorité et, en l'absence du maire, M. Clarke, qui en remplit les fonctions, a suspendu temporairement le juge de ses fonctions et dans sa séance d'hier soir le Conseil a voté une résolution ordonnant la mise en liberté des trois prisonniers détenus à la prison de paroisse, maintenant cette décision malgré l'avis de l'avocat de district qui affirme que le Conseil n'a point en la matière l'autorité qu'il s'est arrogée.

Il a conseillé au shérif criminel d'ignorer l'ordre du Conseil, et il est intéressant de savoir qui triomphera dans cette curieuse lutte. Si l'ordre du Conseil n'est pas exécuté avant 2 heures cette après-midi, ce sera le juge, car le terme d'emprisonnement des trois officiers de cour expire à cette heure et les portes de la prison leur seront ouvertes.

Cet exemple de l'impuissance du Conseil montre parfaitement l'abus qui peut être fait par un juge, de ce prétexte—*mépris de Cour*—pour sévir soit une rançon, soit quelque cause personnelle. Ou ne voit pas pourquoi les membres du Conseil qui ont voté la mise en liberté des prisonniers, ne seraient pas aussi envoyés pendant 48 heures à la prison de paroisse, pour mépris de Cour, pourquoi le maire, l'adjoint et le chef de police ne seraient pas l'objet de la même rigueur; pourquoi enfin le juge, qui est souverain maître dans sa cour, n'en interdirait pas ce matin l'accès à tous ceux qui entreront et particulièrement à celui qui lui a été donné temporairement comme auxiliaire et qui, s'il insistait pour exercer les fonctions auxquelles il a été appelé, pourrait, lui aussi, pour *mépris de cour*, aller passer quarante huit heures en prison sans qu'il lui soit possible d'en appeler à aucune autorité avant d'avoir fait son temps de prison, car il existe une loi qui défend toute intervention dans le cas de la condamnation pour mépris de cour, attendu que ce qui constitue ce délit aux yeux des uns peut ne pas paraître tel à d'autres. Il est pour ce motif interdit à tout tribunal de revoir un jugement rendu contre une personne coupable de ce délit, par un autre tribunal.

On voit donc la puissance du juge et l'abus qu'il peut en faire, ainsi que cela a eu lieu dans le cas présent. Trois agents recevant de personnes légalement autorisées, l'ordre de porter un uniforme tandis qu'ils sont en activité de service sont cités punis pour un *mépris de cour* que nous n'entrevoyons pas et dont plutôt qu'aux la commission du Police Board et le chef Gaster étaient coupables, puisque d'eux émanait l'ordre en question.

Il n'est pas sans intérêt de considérer les abus heureusement peu fréquents, et les conséquences que peut engendrer cette loi violente.

Si toutefois la municipalité ne peut pas avoir raison du juge Landry, par la mise en liberté des prisonniers, elle peut vraisemblablement l'attaquer pour emprisonnement immérité. En tout cas, le Conseil a ratifié hier soir la mesure prise par l'adjoint au maire et le juge, suspendu momentanément de ses fonctions, sera sans doute appelé à comparaître devant le Conseil.

D'autre part, le Police Board qui se réunit ce soir, discutera probablement la question, ainsi que les nouveaux ordres qu'en magistrat indépendant le juge Landry a pu régulièrement légalement établi par une assemblée légalement constituée par la Législature.

Il serait même bon que le Police Board, pour prouver son autorité, obligeât les officiers de Cour à porter aussi leur casque, ainsi que cela se pratique dans le Nord, pendant les séances des tribunaux.

Il faut espérer que la municipalité n'épargnera rien pour faire respecter son autorité, car il n'est pas bon qu'elle soit ainsi contestée et cette opposition est un déplorable exemple qui ne doit pas être toléré plus longtemps dans notre milieu.

Le Bas de la Ville.—Il est de tradition, dans le Conseil Municipal, de faire dans le budget annuelle de dépense, la plus petite part possible pour les habitants des districts inférieurs dont les taxes viennent cependant en nombre moins que celles des habitants plus privilégiés d'outre Canal, grossir le budget des recettes.

Cette injustice se pratique malgré les protestations réitérées de la masse et des habitants, et ceux-ci semblent avoir pris le parti de s'occuper eux-mêmes de l'entretien et de l'embellissement de leurs quartiers.

La formation de l'association du City Park a été la première manifestation de cette résolution, et voici que suivant de près son organisation, une autre société vient demander au Conseil l'autorisation d'entretenir une de ses rues, celle des Ursulines; dont ils veulent aussi transformer le nom en celui d'Avenue des Ursulines.

MM. J. Bernard, P. Bergeron, N. Jouberti, J. Garcia, J. S. Mioton, O. Maier, A. Allain, F. Delaup et P. A. Le Blanc seront les membres de cette association, elles pour une période de 10 ans à courir du 1er septembre 1891.

Cette pétition, référée au comité des rues et ponts-ponts, ne saurait rencontrer aucune opposition devant ses membres que devant ceux du Conseil qui devrait s'empresser d'accorder l'autorisation demandée à ceux auxquels il devait les travaux qu'ils lui proposent d'exécuter.

Les habitants de ce quartier méritent d'être félicités pour leur excellente initiative et il serait à souhaiter pour nos malheureux districts inférieurs qu'ils eussent de nombreux imitateurs.

Le département du feu.—Après avoir remis de semaine en semaine comme s'ils redoutaient de l'aborder, plusieurs membres du comité de substitution d'un corps de pompiers salarié au corps de volontaires, lui hier soir par rejet définitivement l'amendement de M. Borman qui n'était qu'un piège tendu à l'ordonnance primitive pour assurer le maintien des pompiers volontaires.

C'est donc un grand pas qui a été fait hier soir, un pas important qui prouve que le Conseil est toujours dans le même esprit et laisse espérer que l'on peut compter encore sur la transformation souhaitée.

A la prochaine séance l'ordonnance, sous sa forme primitive, sera discutée en plein Conseil par les membres qui en auront préalablement reçu une copie. On peut s'attendre à une séance agitée et à une salle comble, car cette question passionne en ce moment l'opinion publique et depuis que cette ordonnance a été soumise au Conseil on a les yeux fixés sur lui pour savoir quel sera son sort. Nous espérons que les conseillers n'imposeront pas une autre déception à la population, par de nouveaux délais, et que mardi prochain amènera la solution si impatiemment attendue.

Une réunion à Carrollton.—Ce soir, à 7 heures 30, aura lieu au local de la compagnie Star Hook and Ladder No 1, une réunion des habitants de Carrollton dont les immenses sont compris en deçà de la ligne de la nouvelle levée.

Il est quelles protestations ce projet a soulevées et les concessions que l'on a essayé de faire aux malheureux propriétaires expropriés. Il est bon que l'on sache que les personnes intéressées, exprimer leur opinion sur la nouvelle question.

Pétynme vs. T.-Democrat.—La partie de ballet qui devait être jouée entre les nos de *Pétynme* et du *Times-Democrat* et qui, pour causes ou autres, a été remise depuis un mois, aura lieu décidément aujourd'hui au Sportman's Park, à 3 heures 30 de l'après midi.

Cette partie, le Bragadin dans laquelle le on a pris Leoncong d'intérêt, sera vraisemblablement jouée devant une nombreuse assistance.

Voleur arrêté.—Les détectives Flotte & Dale ont arrêté hier à la sortie de la prison de Paroisse, un nègre nommé Wm. Woods, alias Wm Lewis alias Buddy Kelly alias Wm. Jackson qui était recherché par la police, pour s'être introduit avec effraction chez M. C. Dennell, No 41 rue des Remparts, et lui avoir volé différents objets. Le 24 février Woods a déjà été arrêté, pour avoir des objets volés en sa possession. Il a été condamné à différentes reprises pour vol et en 1885 le juge Marr le condamnait à six mois de prison, pour vol avec effraction.

Mesures faites.—Hier matin, à 10 heures 30, Rev. Payne qui se disputait avec Harrison près de Tchoupitoulas et Tobias Fooley, l'a frappé sur la tête avec un bâton et a pris la fuite. Le blessé a été soigné à l'hôpital.

Fièvre Jaune.

Londres, 15 septembre—Le steamer *Scotia*, arrivé de l'Amérique du Sud à Plymouth, rapporte que la fièvre jaune sévit à Rio Janeiro, et que deux Portugais ont succombé à la maladie pendant la traversée.

Fausse alerte.

Londres, 15 septembre—On rapporte maintenant que l'excitation au sujet de Mitylène a été causée par le fait, que des officiers de la marine anglaise ont eu un pique-nique un matin dernier sur une petite île déserte à la hauteur du Cap Sigri, mais ils sont retournés à bord de leur navire dans l'après-midi et sont partis le dimanche.

Berlin, 15 septembre—Une dépêche officielle reçue ici de Constantinople dit que la rumeur annonçant que Sigri a été occupé par des troupes anglaises.

Londres, 15 septembre 1:30 P. M.—L'excitation à la Bourse au sujet de la prise alléguée de Sigri commence à s'apaiser.

Les sécurités des chemins de fer américains sont tombées.

Paris, 15 septembre—M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a reçu une dépêche du consul de France à Mitylène disant qu'une division navale anglaise qui manœuvrait près de Sigri, sur l'île de Mitylène, a quitté l'île.

Collision et grand nombre de victimes

Londres, 15 septembre—Une dépêche a été reçue ici de Algecia, Espagne, sur la côte opposé de la baie de Gibraltar, annonçant que la troisième collision entre steamers dans la Méditerranée, depuis une semaine, a eu lieu hier à la hauteur de ce port et que 65 personnes ont péri. Les noms des steamers ne sont pas donnés dans la dépêche, mais l'un portait le drapeau grec et l'autre le pavillon italien. Les deux steamers ont reçu des avaries telles, qu'ils ont sombré.

Un peu de tout.

Rome, 15 septembre—Les autorités chilienne ont acheté *l'Aquila*, qui a été transformé en un croiseur.

—Le Pape écrit un encyclique condamnant l'agitation en faveur de la loi du 8 d'heure.

—Les grèves à Milan sont terminées, et les travaux ont été repris dans les fabriques.

—Le *Barricite* contient un article, qu'on suppose avoir été inspiré par le ministre de la guerre, qui prédit une guerre dans le cours de l'hiver prochain, et demande avec instances au gouvernement de prendre des mesures actives pour y préparer l'armée et la marine. Tout cela est considéré comme la prélude à une demande de crédit militaire.

Le duc de Gênes et le World's Fair.

Rome, 15 septembre—Le duc de Gênes a été nommé président honoraire du comité italien du World's Fair.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

L'emprunt russe accepté par le Crédit Foncier.

Paris, 15 septembre—On rapporte que le Crédit Foncier a accepté la nouvel emprunt russe.

Ce fait est considéré comme très important, le Crédit Foncier étant le premier à participer à l'emprunt.

On pense que le contrat sera signé mercredi. L'emprunt sera émis au public au plus bas profit, afin de rallier faire l'amour-propre des parties intéressées.

Le Ministre de l'Intérieur, M. Constans.

Paris, 15 septembre,—M. Constans, ministre de l'Intérieur, au cours d'un discours qu'il a prononcé hier à Carpentras, département de Vaucluse, a fait allusion à la "complète renaissance de la France, et a adjuré tous les bons citoyens et patriotes d'appuyer le gouvernement."

Le journal l'Autorité et les entraves commis en Chine.

Paris, 15 septembre—Aujourd'hui le journal l'*Autorité* écrit que d'après les dernières nouvelles reçues de la Chine, les puissances sont profondément affectées par les récents outrages commis sur les étrangers et ajoute que les dites puissances ont décidé en principe sur une action conjointe.

Le seul détail qu'il reste aux nations étrangères à décider, d'après la même feuille est, de désigner laquelle des puissances doit contrôler les opérations proposée qui seront dirigées contre la Chine par les flottes combinées.

Le journal le Temps.—Une autre expédition.

Paris, 15 septembre—Le journal le *Temps* écrit que M. Henry M. Stanley organise une nouvelle expédition au Congo pour le roi Léopold.

Village suisse détruit par un incendie.

Chour, Suisse, 15 septembre — Le village de Mefel, dans le Tyrol, a été détruit dimanche, par un incendie pendant l'absence des habitants qui assistaient à une fête religieuse.

La Reine de Roumanie est mieux.

Vienne, 15 septembre—La reine de Roumanie, qui était gravement malade, est un peu mieux.

La misère dans la province Volga.

St Pétersbourg, 15 septembre — La misère dans la province Volga est intense. A Penza des femmes et des enfants errent dans toutes les directions complètement épuisés, rappelant le monde dans les marchés publics de leur donner à manger.

Le gouverneur de Saratov dit que les Sociétés de Charité et de la Croix Rouge font tout ce qu'elles peuvent pour allégé cette épouvantable détresse.

Les marchands de maïs russes sur la frontière sont découragés à l'idée que le commerce allemand trouvera de nouveaux débouchés et ne reviendra plus en Russie.

Condamné à la déportation en Sibérie

Kieff, 15 septembre—Un sapion antichien, du nom de Kranicki, a été condamné à la déportation en Sibérie, et trois Russes qui étaient ses complices ont été condamnés chacun à huit ans de servitude pénale. Le dit Kranicki a corrompu un individu attaché à l'état-major du 11me corps d'armée pour que celui ci dérobât des documents militaires.

Les journaux News et le Chronicle.

Londres, 15 septembre—Les journaux *News* et *Chronicle* disent que la nouvelle de l'occupation de Sigri ne peut être sans fondement aucun et, que si elle est un fait positif, cette prise de possession est un cas patent d'agression dont Lord Salisbury pourrait difficilement être l'auteur depuis qu'il a échappé à l'influence de Beaconsfield. Le gouvernement informera sans délai le public de ses actes.

Le *Chronicle* écrit : La baisse sur les actions de chemins de fer américains ne peut être qu'un temporaire, même si les plus graudes craintes de complications européennes sont réalisées. La guerre amènerait une hausse sur les grains, au bénéfice des fermiers américains et des Trunk lines.

Autres entraves pour obtenir la mise en liberté de Mme Maybrick.

Londres, 15 sept. Le comité formé dans le but de tout tenter pour obtenir la mise en liberté de Mme Maybrick, actuellement en prison, a engagé les avocats sir Charles Russell et sir Howard Davey, afin de soulever la question de légalité de la détention de Mme Maybrick.

Le Cardinal Manning.

Londres, 15 septembre—Le *Chronicle* dit qu'au cours d'une entrevue avec M. Mills, délégué au Congrès "Trades Union", le cardinal Manning a exprimé la conviction qu'on n'aliénerait plus à la paix internationale et à la fraternité universelle qu'un "Congrès Universel". On pense que le cardinal Manning préparera un document pour le Congrès du Travail de Chicago.

Le Times et la prise de Sigri.

Londres, 15 septembre—Le *London Times* envisage sous un point de vue sceptique la prise de Sigri et déclare l'"incertaine" une politique qui défie sur une base qu'il faudra abandonner dans une crise.

Au cas d'un conflit dit le *Times*, il serait pour nous de bonne politique de fermer le Canal de Suez et de nous rendre dans l'Inde par le Cap de Bonne Espérance.

Mouvement de troupes en Russie.

Londres, 15 septembre—Le correspondant du *Standard* à Odessa, écrit que, pendant les prochaines cinq semaines, 10,000 hommes de troupes seront transportés par la flotte volontaire russe de Batoum à Sebastopol à et Odessa.

Fièvre Jaune.

Londres, 15 septembre—Le steamer *Scotia*, arrivé de l'Amérique du Sud à Plymouth, rapporte que la fièvre jaune sévit à Rio Janeiro, et que deux Portugais ont succombé à la maladie pendant la traversée.

Fausse alerte.

Londres, 15 septembre—On rapporte maintenant que l'excitation au sujet de Mitylène a été causée par le fait, que des officiers de la marine anglaise ont eu un pique-nique un matin dernier sur une petite île déserte à la hauteur du Cap Sigri, mais ils sont retournés à bord de leur navire dans l'après-midi et sont partis le dimanche.

Berlin, 15 septembre—Une dépêche officielle reçue ici de Constantinople dit que la rumeur annonçant que Sigri a été occupé par des troupes anglaises.

Londres, 15 septembre 1:30 P. M.—L'excitation à la Bourse au sujet de la prise alléguée de Sigri commence à s'apaiser.

Les sécurités des chemins de fer américains sont tombées.

Paris, 15 septembre—M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a reçu une dépêche du consul de France à Mitylène disant qu'une division navale anglaise qui manœuvrait près de Sigri, sur l'île de Mitylène, a quitté l'île.

Collision et grand nombre de victimes

Londres, 15 septembre—Une dépêche a été reçue ici de Algecia, Espagne, sur la côte opposé de la baie de Gibraltar, annonçant que la troisième collision entre steamers dans la Méditerranée, depuis une semaine, a eu lieu hier à la hauteur de ce port et que 65 personnes ont péri. Les noms des steamers ne sont pas donnés dans la dépêche, mais l'un portait le drapeau grec et l'autre le pavillon italien. Les deux steamers ont reçu des avaries telles, qu'ils ont sombré.

Un peu de tout.

Rome, 15 septembre—Les autorités chiliennes ont acheté *l'Aquila*, qui a été transformé en un croiseur.

—Le Pape écrit un encyclique condamnant l'agitation en faveur de la loi du 8 d'heure.

—Les grèves à Milan sont terminées, et les travaux ont été repris dans les fabriques.

—Le *Barricite* contient un article, qu'on suppose avoir été inspiré par le ministre de la guerre, qui prédit une guerre dans le cours de l'hiver prochain, et demande avec instances au gouvernement de prendre des mesures actives pour y préparer l'armée et la marine. Tout cela est considéré comme la prélude à une demande de crédit militaire.

Le duc de Gênes et le World's Fair.

Rome, 15 septembre—Le duc de Gênes a été nommé président honoraire du comité italien du World's Fair.

Balmaceda enfin est sauf à bord du San Francisco sous la protection du drapeau des Etats-Unis.

New York, 15 septembre—Une dépêche spéciale au *New York Herald*, datée de Valparaiso 14 septembre, dit : Balmaceda a échappé à ses ennemis ; il est maintenant en toute sécurité, en pleine mer et sous la protection du drapeau des Etats-Unis.

Tandis que les soldats de la Junte gardaient les passes méjeunes des Andes, afin de l'empêcher d'atteindre la République Argentine, tandis que la police du nouveau gouvernement provisoire fouillait les monastères de Santiago et des alentours, dans le but de découvrir l'ex-Président fugitif, celui-ci était demeuré à Valparaiso.

Ici il lui était moins difficile d'échapper aux recherches que partout autrepart, car ses ennemis ne s'imaginaient jamais qu'il eut osé rentrer à Valparaiso, personnes qu'ils étaient qu'il en avait fui.

Balmaceda avait adroitement choisi son lieu de refuge, car il a pu arriver à se mettre à la merci de l'amiral Brown, du *San Francisco*, et à lui demander de le sauver de la fureur de ses ennemis.

En cet l'amiral Brown a agi comme aurait agi tous les autres amiraux étrangers en pareilles circonstances. Il a accepté du moins une existence, si la chose était possible. Au nom de l'humanité il a consenti à accorder à Balmaceda l'hospitalité de son bord et le drapeau du drapeau Américain.

Afin d'assurer l'évasion de l'ex Président, il fut décidé que Balmaceda prendrait l'uniforme d'un matelot des Etats Unis et simulerait l'ivresse. Les vêtements furent envoyés à nuit dernière, sur la chaloupe à provisions, par ordre de l'amiral Brown. Par l'entremise d'un ami fidèle ils furent portés au lieu où se cachait Balmaceda.

Il les revêtit avec soin, et, après s'être bien rendu compte de son apparence : après s'être assuré que rien en lui ne devait éveiller un soupçon, il se glissa dans la rue par une porte de derrière. La tombée de la nuit favorisait son déguisement et il avait si bien étudié son rôle qu'il avait vraiment toutes les allures d'un matelot ivre ; l'imitation était parfaite. En se rendant au rivage il heurta bien des individus qui eussent été heureux de faire semblable prise et de le livrer aux autorités de la police.

Au temps opportun il atteignit le point convenu du port. Là il trouva une chaloupe qui l'attendait et que manœuvraient de nombreux rameurs. Balmaceda, toujours caché sous son déguisement, simula ses derniers mouvements d'ivresse et débouta dans la chaloupe, qui poussa immédiatement au large. Et en peu de minutes l'ex président, chef lequel tout signe de grierie avait disparu, escaladait lestement les cordages, était sauvé.

Il se rendit aussitôt dans l'une des cabines de l'arrière du *San Francisco* et se montra plus sur le pont. Cette partie du navire était réservée expressément pour son éminent hôte. Il ne fut permis à personne de visiter sa cabine.

On posa à ce sujet des questions aux officiers du *San Francisco*, qui refusèrent toute discussion.

Le *San Francisco* partit de même soir pour Callao, Perou, d'où il se rendra en Californie.

Il se peut que Balmaceda choisisse pour lieu de débarquement Callao, où beaucoup de ses partisans les plus confidentiels ont déjà été transportés par des navires étrangers, qui leur donneront asile après la chute de Valparaiso.

Pendant quelque temps tout au moins l'acte de l'amiral Brown aggravera encore le ressentiment qui se manifeste ici contre le gouvernement des Etats Unis, quoique d'autres amiraux de puissances étrangères aient accueilli aussi sur leurs navires des balmacédistes de haute marque.

Chili. La Junte à l'œuvre.

Valparaiso, 14 septembre—Le ministre de la justice, M. Errazuriz a donné l'ordre au Procurateur Fiscales d'arrêter toutes personnes impliquées dans le meurtre d'Isidore Iaso, ainsi que toutes celles qui sont soupçonnées de vol, de pillage et qui ont aidé, à fouetter ou torturer certains individus partisans de la Junte.

Il a ordonné aussi qu'on emprisonne tous ceux qui ont violé la correspondance des ministres étrangers accrédités auprès du gouvernement.

Ordonné également l'arrestation de quiconque a été impliqué dans l'exécution de Cummings et de ses deux compagnons, fusillés sous le prétexte qu'ils auraient essayé de faire sauter par la dynamite deux navires de guerre de Balmaceda : *Almirante Lynch* et *Condell*.

Il est de plus enjoint au procurateur de faire tous ses efforts pour appréhender les personnes de complicité dans l'assassinat d'autres victimes membres du parti congressionnel.

Les poursuites devront être tout particulièrement dirigées contre ceux qui ont participé au massacre horrible des 42 jeunes gens tués à *Los Canos*, le 5 août, et qui étaient âgés de 14 à 18 ans. Les détails de cette bo